

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 25 juin 2014 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire d'Hudson, Ed Prévost, la mairesse des Coteaux, Denise Godin Dostie, le maire de L'Île-Cadieux, Paul Herrbach, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Hans Jr Gruenwald, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Gisèle Fournier, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, le représentant de Très-Saint-Rédempteur, Alexandre Zalac, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, ainsi que madame la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay.

Sont absents le maire de Coteau-du-Lac, Guy Jasmin, et le maire des Cèdres, Raymond Larouche.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

14-06-25-01

Il est proposé par monsieur **Hans Jr Gruenwald**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 31.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-06-25-02

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gisèle Fournier** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour en déplaçant le point 10.2. « Matières résiduelles » et le point 12.1.2. « Pôle logistique : positionnement et budget pro forma » après le point 18. « Période de questions allouée aux citoyens ».

Proposition adoptée.

3. ASSERMENTATION

Monsieur le préfet accueille madame Danie Deschênes pour la féliciter de son élection.

Le directeur général procède à son assermentation.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. PROCÈS-VERBAUX

5.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

5.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2014 : ADOPTION

14-06-25-03

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 mai 2014 tel que présenté.



Proposition adoptée.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

6.1. TABLE DES DIRECTEURS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 8 MAI 2014

Monsieur le préfet fait le dépôt du compte rendu de la Table des directeurs des services de sécurité incendie du 8 mai 2014.

6.2. COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 29 MAI 2014

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-06-25-04

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité consultatif agricole du 29 mai 2014.

Proposition adoptée.

Madame Guillotte présente les objectifs visés par le plan de développement de la zone agricole (PDZA), les raisons pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'élaborer cet outil, la composition du comité, la démarche participative établie, le bilan ainsi que l'avenir du PDZA.

6.2.1. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE près de 76 % du territoire de la MRC se trouve dans la zone agricole décrétée en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT QUE la zone agricole fait face à de nombreux défis, notamment à l'égard de la relève agricole, la mise en valeur des entreprises agricoles et leurs produits, la cohabitation avec les milieux urbanisés, la transformation et la mise en marché des produits, entre autres;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) identifie le plan de développement de la zone agricole (PDZA) comme « un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a entrepris l'élaboration d'un PDZA pour l'ensemble du territoire de la MRC, que cet outil de planification, visant spécifiquement la zone agricole, fait la mise au point de la situation agricole, propose des interventions concrètes contribuant au développement durable, à la pérennité et au rayonnement des activités agricoles de la MRC et qu'il est complémentaire aux autres documents de planification;

CONSIDÉRANT l'étroite collaboration avec les partenaires du projet, soit le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les producteurs agricoles;

CONSIDÉRANT le vaste exercice de concertation avec les partenaires et les acteurs du milieu tout au long de l'élaboration du PDZA;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif agricole du 29 mai 2014 à l'effet d'adopter le PDZA;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-05

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adopter** le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que déposé.

Proposition adoptée.





6.3. COMITÉ D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DU 30 MAI 2014

Monsieur Claude Pilon, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-06-25-06

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité d'acquisition d'œuvres d'art du 30 mai 2014.

Proposition adoptée.

6.3.1. AUTORISATION D'ACQUISITION – COMMANDE SPÉCIALE

CONSIDÉRANT la politique d'acquisition d'œuvres d'art visuel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le compte rendu du comité d'acquisition d'œuvres d'art du 30 mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 61000 419;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-07

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat de création et cession de droits d'auteur de l'œuvre d'art de l'artiste Isabelle Parson pour la somme de mille-deuxcents dollars (1 200 \$), toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

6.4. TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 19 JUIN 2014

Madame Denise Godin Dostie, membre du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

14-06-25-08

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le compte rendu de la Table territoriale sur la politique de développement social durable du 19 juin 2014.

Proposition adoptée.

6.4.1. DÉMARRAGE D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ ET À L'AUTONOMIE : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel a pour but de promouvoir et de développer l'action bénévole par une panoplie d'activités en appui aux organismes de la santé et des services sociaux du territoire afin de susciter une réponse aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et que le CAB L'Actuel est reconnu à même le modèle de gouvernance en développement social durable à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à offrir un service d'accompagnement à la mobilité qui permettra d'accroître l'accès à des soins de santé et des services psychosociaux aux aînés en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé par le CAB L'Actuel cadre avec l'un des six (6) objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit soutenir le développement de pratiques et de politiques soucieuses de renforcer l'accessibilité aux services offerts sur le territoire pour les populations les plus vulnérables;

CONSIDÉRANT QUE le CAB L'Actuel demande à la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent un soutien financier de près de soixante-seize-mille-deux-cent-trente-deux dollars (76 232 \$) au projet, pris à même les sommes du fonds ATI de Solidarité et d'inclusion sociale;



CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une contribution financière de six-mille dollars (6 000 \$), ce qui permettra de réunir la mise de fonds nécessaire pour l'obtention du financement de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles dans le poste budgétaire 02 59000 447;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation du projet a été émise par la Table territoriale sur la Politique de développement social durable du 25 juin 2014;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-09

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'appuyer** le projet de démarrage d'un service d'accompagnement à la mobilité et à l'autonomie du Centre d'action bénévole (CAB) L'Actuel et **d'octroyer** la somme de six-mille dollars (6 000 \$) pour sa réalisation.

Proposition adoptée.

6.4.2. « MIRKA » - PROJET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SOCIALE DE MURMURES D'ANIMAUX : APPUI

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Murmures d'animaux* a pour mission de cibler les jeunes entre 3 et 18 ans atteints de déficience physique et mentale ou de détresse psychologique et de les traiter à l'aide d'animaux dans un contexte de zoothérapie;

CONSIDÉRANT QUE cette mission cadre avec la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à réaliser des sessions de zoothérapie et de zooanimation auprès d'élèves avec des besoins particuliers pour développer leurs compétences sociales et leur estime de soi, et ce, dans le but de favoriser leur réussite éducative et sociale;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en un partenariat entre la commission scolaire Lester B. Pearson, le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Vaudreuil-Soulanges et l'organisme *Murmures d'animaux*;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond aux objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011, soit renforcer la concertation et l'intervention partenariale entre les acteurs économiques, institutionnels et sociocommunautaires autour de l'objectif d'accroître la persévérance scolaire et la qualification des jeunes de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet proposé cadre avec les cinq (5) priorités d'actions qui figurent au plan d'action en réussite éducative et sociale adopté par le conseil de la MRC en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Murmures d'animaux* demande à la Conférence régionale des élus (CRÉ) un financement de trente-sept-mille-quatre-cent-dix-sept dollars (37 417 \$) pour le projet, pris à même les sommes du fonds du Comité sur l'entente en réussite éducative et sociale (CERÉS);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges une contribution financière de huit-mille dollars (8 000 \$) et ainsi permettre de réunir la mise de fonds nécessaires pour l'obtention du financement de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles dans le poste budgétaire 02 59000 447;

CONSIDÉRANT la recommandation positive émise sur le projet par la Table territoriale sur la Politique de développement social durable du 19 juin 2014;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'appuyer** l'organisme *Murmures d'animaux* pour le financement du projet auprès

14-06-25-10





de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et d'octroyer la somme de huit-mille dollars (8 000 \$) pour sa réalisation.

Proposition adoptée.

6.4.3. TABLE TERRITORIALE EN TRANSPORT : FORMATION

CONSIDÉRANT QUE l'un des six (6) objectifs prioritaires retenus en développement social durable par le conseil de la MRC en 2011 est de consolider et bonifier l'offre de services de transport présente sur le territoire et veiller à l'accessibilité économique de ces derniers;

CONSIDÉRANT les besoins en transport sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table territoriale sur la Politique de développement social durable du 19 juin 2014 de créer une table territoriale en transport;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-11

Il est proposé par madame **Gisèle Fournier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'entériner** la formation d'une table territoriale en transport :

Mandat:

À la demande du conseil, cette table a comme principal mandat d'étudier les questions ayant trait au transport.

Composition:

Les membres de la table sont :

- M. Jean A. Lalonde, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et président du CIT-La Presqu'Île;
- M. Michel Lapointe, directeur général, CSSS de Vaudreuil-Soulanges;
- Mme Sophie Proulx, directrice générale, commission scolaire des Trois-Lacs;
- Mme Angela Nolet, vice-présidente, commission scolaire Lester B. Pearson;
- Mme Mylène Blais, directrice des ressources humaines et du développement social durable, MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les membres de la table peuvent inviter à participer à leurs discussions toute personne pouvant faire avancer les problématiques ou les scénarios retenus par la table.

Secrétaire :

Mme Mylène Blais agit à titre de secrétaire de la table.

Proposition adoptée.

6.4.4. FINANCEMENT DES PROJETS : BILAN

Monsieur le préfet accueille monsieur Sébastien Legros, agent de soutien en développement social, qui vient présenter aux membres le bilan du financement des projets en développement social durable de la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent attribués au Fonds ATI (approche territoriale intégrée) et au Comité sur l'entente en réussite éducative et sociale (CERÉS).

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

14-06-25-12

Il est proposé par monsieur **Hans Jr Gruenwald**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-06-25.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les



dépenses prévues à la liste MRC 14-06-25, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7.1.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Le directeur général fait le dépôt aux membres du rapport sur l'état des finances. Il explique le document, notamment la partie relative à l'état d'avancement des projets.

7.1.3. ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : AFFECTATION AU FONDS ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé à Vaudreuil-Dorion au printemps 2013;

CONSIDÉRANT les contrats attribués pour les filières, soient les résidus domestiques dangereux (RDD), la fourniture, la levée et le transport des conteneurs ainsi que le traitement et la valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le volume grandissant constaté en 2014;

CONSIDÉRANT QUE les coûts rattachés à chaque contrat sont en fonction des matières reçues à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux pourraient excéder la somme prévue au budget 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'avoir les crédits suffisants;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'affecter** toutes les sommes excédentaires des dépenses prévues aux prévisions budgétaires pour la gestion de l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion au fonds environnement, s'il y a lieu.

Proposition adoptée.

7.2. GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1. COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE 2014 : ADJUDICATION DE CONTRAT

VU les articles 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation en date du 26 mai 2014;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une soumission reçue le 19 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Transport Rolland Chaperon inc.* est le seul soumissionnaire conforme;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-14

Il est proposé par monsieur **Patrick Bousez**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adjuger** le contrat à l'entreprise *Transport Rolland Chaperon inc.* pour la période du 22 octobre au 29 novembre 2014, pour un prix annuel de huit dollars et huit cents (8,08 \$) par unité d'occupation plus les taxes applicables, pour la collecte, le transport et la valorisation des feuilles d'automne;

d'autoriser la MRC à facturer les municipalités concernées en fonction des factures soumises par l'entreprise *Transport Rolland Chaperon* inc., ainsi que les dépenses afférentes à la collecte, et ce, au prorata des unités d'occupation desservies des municipalités suivantes :





- Ville de Coteau-du-Lac;
- Municipalité des Coteaux;
- Municipalité de Pointe-des-Cascades;
- Municipalité de Pointe-Fortune;
- Municipalité de Saint-Clet;
- Municipalité de Sainte-Marthe;
- Municipalité de Saint-Lazare;
- Municipalité de Saint-Polycarpe;
- Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
- Municipalité de Très-Saint-Rédempteur;
- Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

7.2.2. DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU GRAND-MARAIS À SAINT-ZOTIQUE PAR LES AGRICULTEURS : RÉPONSE DE LA MRC

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement du cours d'eau Grand Marais du secteur entre l'autoroute 20 et la route 338 déposée à la MRC en septembre 2013 par 10 agriculteurs suite aux pluies abondantes de l'été 2013;

CONSIDÉRANT la rencontre du 29 octobre 2013 avec les agriculteurs pour échanger sur la situation de l'égouttement du cours d'eau Grand Marais suite aux difficultés rencontrées par les agriculteurs pour leur drainage agricole;

CONSIDÉRANT le mandat donné à BMI experts-conseils, suite à cette rencontre du 29 octobre 2013, afin d'analyser la situation et présenter les scénarios possibles à la réunion d'information tenue le 6 février 2014 à laquelle était présents les agriculteurs, les représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Vaudreuil-Soulanges, les représentants de la municipalité de Saint-Zotique et les maires des municipalités de Saint-Polycarpe et de Saint-Télesphore;

CONSIDÉRANT QUE le scénario d'installer des pompes coûterait plus de quatre-centmille dollars (400 000 \$), que l'aménagement du cours d'eau coûterait plus de deux-centcinquante-mille dollars (250 000 \$) et que la répartition de la facturation serait attribuée au bassin numéro 13 du cours d'eau Grand Marais (Saint-Zotique 36,18 %, Saint-Polycarpe 43,93 % et Saint-Télesphore 19,89 %);

CONSIDÉRANT les rencontres depuis l'an 2000 entre les représentants de la MRC, des sept (7) municipalités du bassin versant de la rivière Delisle (Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Clet, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique et Sainte-Justine-de-Newton) et la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, portant sur la problématique récurrente des inondations de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien du cours d'eau Grand Marais et sa branche 1 réalisés à l'automne 2009 dans la section entre l'autoroute 20 et la route 338, aux coûts d'environ soixante-mille dollars (60 000 \$) et autres travaux récurrents, notamment le trappage de castors, réalisés afin de faciliter le drainage des terres agricoles en amont pour faciliter l'écoulement des eaux lors des crues de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT toutes les études, l'ensemble des discussions et rencontres avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) depuis quatorze (14) ans, les résolutions CA 09-02-11-13, CA 09-05-26-27, 11-05-24-08, 13-03-27-03, 14-01-29-06 et 14-05-28-09 qui demandent l'ajout de ponceaux à la hauteur du cours d'eau Grand Marais sous l'autoroute 20 pour réduire les problématiques d'inondation de la rivière Delisle;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 14-05-28-09 demande au ministère des Transports de défrayer les coûts d'aménagement du cours d'eau Grand Marais parce que l'agrandissement de ce cours d'eau aurait dû être réalisé dans le cadre des travaux de construction de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE la représentante du ministère des Transports (MTQ), madame Béland, dans ses correspondances du 3 septembre 2013 et du 8 avril 2014, soutient que



le MTQ ne participera pas à des travaux d'aménagement du cours d'eau Grand Marais et que le MTQ ne procédera pas à l'ajout de nouveaux ponceaux sous l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà rejeté des soumissions pour des appels d'offres de travaux d'aménagement du cours d'eau Grand Marais pour les coûts trop élevés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC réalise les travaux requis pour rétablir l'écoulement des eaux du cours d'eau Grand Marais dès qu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des biens et des personnes, tel le démantèlement des barrages de castors, en vertu de son obligation prévue à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

VU l'article 106 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que toute MRC peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les agriculteurs peuvent concevoir des fossés et des stations de pompage individuelles sur leurs terres pour améliorer l'égouttement de leurs terres;

POUR CES MOTIFS.

14-06-25-15

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par monsieur **Yvon Chiasson** et résolu **que** la MRC **ne donne pas suite** à la demande de travaux d'aménagement du cours d'eau Grand Marais;

qu'une copie de la résolution soit transmise à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois, pour suivi auprès du ministre des Transports afin d'obtenir une rencontre à ce sujet, et au président du syndicat de base de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Vaudreuil-Soulanges, monsieur Louis-Marie Leduc, pour information.

Proposition adoptée.

Monsieur Yvon Chiasson demande à la MRC de continuer d'analyser ce dossier. Il revient sur des informations obtenues du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER VS) en ce qui concerne les bassins situés en Ontario. La MRC va prendre les informations nécessaires.

7.2.3. TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR LES COURS D'EAU : ADJUDICATION DE CONTRATS

COURS D'EAU SAINT-FÉRÉOL

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Saint-Féréol;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-02-26-10 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 20 juin 2014 suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 2 juin 2014 pour le projet d'entretien du cours d'eau Saint-Féréol;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-16

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Saint-Féréol à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de trente-deux-mille-neuf-cent-quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-seize cents (32 994,96 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin 8 des municipalités des Cèdres (88,72 %), Pointe-des-Cascades (4,08 %) et Vaudreuil-Dorion (7,20 %).





Proposition adoptée.

COURS D'EAU PONT PIGEON

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Pont-Pigeon;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-03-26-25 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 20 juin 2014 suite à l'appel d'offres public en date du 3 juin 2014 pour le projet d'entretien du cours d'eau Pont-Pigeon;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-17

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Pont-Pigeon à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de soixante-dix-sept-mille-quatrecent-quatre-vingt-douze dollars et cinquante cents (77 492,50 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin 1 des municipalités de Coteau-du-Lac (6,48 %), Les Coteaux (4,82 %), Saint-Clet (2,33 %), Saint-Polycarpe (41,50 %), Saint-Télesphore (10,98 %), Saint-Zotique (2,37 %) et Sainte-Justine-de-Newton (31,52 %).

Proposition adoptée.

BRANCHE 5 DE LA RIVIÈRE NOIRE

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 5 de la rivière Noire:

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-02-26-11 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 20 juin 2014 suite à l'appel d'offres public en date du 3 juin 2014 pour le projet d'entretien des cours d'eau de la branche 5 de la rivière Noire;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-18

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien de la branche 5 de la rivière Noire à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de cinquante-quatre-mille-deux-cent- quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-quatorze cents (54 296,94 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin 1 des municipalités de Coteau-du-Lac (6,48 %), Les Coteaux (4,82 %), Saint-Clet (2,33 %), Saint-Polycarpe (41,50 %), Saint-Télesphore (10,98 %), Saint-Zotique (2,37 %) et Sainte-Justine-de-Newton (31,52 %).

Proposition adoptée.



7.2.4. SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RURALE POUR LES TRAVAUX DE COURS D'EAU : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES ET APPROBATION DE LA GRILLE DES CRITÈRES

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la préparation de plans et devis est nécessaire pour procéder aux appels d'offres afin de réaliser des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC prépare le devis pour procéder à l'appel d'offres pour les services professionnels d'un ingénieur rural pour les travaux sur les cours d'eau;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 936 et suivants du Code municipal du Québec;

POUR CES MOTIFS.

14-06-25-19

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels d'un ingénieur rural pour les travaux de cours d'eau et **d'approuver** la grille d'analyse de l'appel d'offres pour les services professionnels d'un ingénieur rural, comme faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

7.2.5. RÈGLEMENT NUMÉRO 167-15 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

7.2.5.1. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Guy Pilon**, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 167-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé** » ayant pour effet de modifier le schéma d'aménagement révisé quant :

- à la modification de la réglementation d'urbanisme pour les municipalités dont le territoire est inclus à l'intérieur des limites de la communauté métropolitaine de Montréal à savoir : Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Les Cèdres, Notre-Dame-del'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac afin de :
 - localiser les usages à caractère urbain prioritairement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation en tenant compte de la desserte actuelle ou projetée en transport et consolider le tissu urbain existant à l'intérieur des périmètres d'urbanisation;
 - respecter les dispositions et densités prescrites à l'intérieur des périmètres d'urbanisation pour les espaces voués à une urbanisation optimale;
 - o produire annuellement, à partir du 1^{er} janvier de chaque année, un rapport sur les indicateurs de suivi du processus de densification des espaces voués à une urbanisation optimale;
 - planifier les infrastructures liées à la mobilité active (marche, vélo) de façon à assurer l'accessibilité aux gares de train de banlieue;
 - o planifier les espaces des parcs et zones industrielles, lorsque le contexte le permet, à proximité des réseaux de transport en commun actuels ou projetés;
 - identifier et caractériser les milieux humides de 0,3 ha et plus ainsi qu'élaborer leur plan de conservation;
 - o identifier dans leur règlement de zonage les usages compatibles à la protection du couvert forestier à l'intérieur des bois et corridors forestiers métropolitains;
 - o interdire toute coupe d'arbres du couvert forestier inclus à l'intérieur des bois et corridors forestiers métropolitains sous réserve des dispositions prévues;
- à la possibilité pour les municipalités dont le territoire est inclus à l'intérieur des limites de la communauté métropolitaine de Montréal à savoir : Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Les Cèdres, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Saint-Lazare, Terrasse-Vaudreuil, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac de :





- introduire des mesures d'exception du seuil minimal de la densité dans certains cas;
- o réaliser un plan de conservation visant les milieux terrestres et intégrer les conclusions de ce plan à l'intérieur du plan et des règlements.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du projet de règlement numéro 167-15 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

7.2.5.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ AFIN D'ÊTRE EN CONCORDANCE AVEC LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 167-15

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peut modifier le schéma d'aménagement révisé (SAR);

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

ATTENDU QUE le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en partie compris dans celui de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la MRC doit, afin de rencontrer les obligations de la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme* (art. 58.1), dans les deux (2) ans qui suivent l'entrée en vigueur du plan métropolitain, adopter tout règlement de concordance modifiant son schéma d'aménagement;

ATTENDU la résolution numéro 14-02-26-07 de la MRC demandant une prolongation supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2014 pour l'adoption du règlement;

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur **Guy Pilon** lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 25 juin 2014;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont reçu copie du présent règlement en date du 20 juin 2014, de sorte que demande de dispense de lecture a été accordée, tous les membres présents déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture, comme prévu par l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-20

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **qu'**un projet de règlement portant le numéro 167-15 **soit adopté** aux fins d'amender le Règlement numéro 167 concernant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

que le projet de règlement portant le numéro 167-15 soit statué et ordonné par ce qui suit :

que l'intégralité du texte réglementaire, incluant les annexes A à K, soit annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée.

7.2.5.3. ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

POUR CE MOTIF,

14-06-25-21

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** le document indiquant la nature des modifications que pourront apporter les



municipalités à leur réglementation d'urbanisme relative à l'entrée en vigueur du projet de règlement numéro 167-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

7.2.5.4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-22

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **que** la commission **soit composée** des membres suivants :

- Jean A. Lalonde, préfet;
- Guy Pilon;
- Robert Grimaudo.

Proposition adoptée.

7.2.5.5. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : MANDAT

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-23

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de déléguer** à la direction générale le mandat de fixer la date, l'heure et le lieu de la tenue de l'assemblée publique de consultation.

Proposition adoptée.

7.2.5.6. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro 167-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé;

VU l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-24

Il est proposé par monsieur **Robert Grimaudo**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de demander** au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) son avis sur le projet de règlement numéro 167-15 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Proposition adoptée.

7.2.6. CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT : RENOUVELLEMENT

Monsieur le directeur général rappelle aux membres qu'il représente la MRC au sein du conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent depuis les deux (2) dernières années. Les résultats sont concrets dans la région avec une aile du CÉGEP de Valleyfield et une aile de l'Université du Québec à Trois-Rivières qui sont situées dans les locaux du Centre local de développement (CLD). Il est important de continuer à travailler sur ce conseil afin que nos citoyens aient accès à de la formation supérieure, considérant notamment l'arrivée d'un hôpital dans la région.



CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-08-22-17 nommant monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC, membre du conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, et ce, afin de représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue en date du 9 juin 2014 du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent pour le renouvellement du mandat de deux (2) ans de monsieur Beaudoin;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-25

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de renouveler** le mandat de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général de la MRC, pour une période de deux (2) ans, au conseil d'administration du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, et ce, afin de représenter la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

8. <u>HÔPITAL DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE VAUDREUIL-SOULANGES : RETOUR</u>

Monsieur le préfet informe les membres d'une rencontre qui a eu lieu en juin avec le ministre Gaétan Barrette au sujet de l'hôpital du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges. À cette rencontre, il y avait les représentants du CSSS, les députées de Vaudreuil et de Soulanges, messieurs Guy Pilon, Yvan Cardinal, Robert Grimaudo et Guy-Lin Beaudoin ainsi que les représentants du comité de citoyens. Le ministre Barrette a confirmé que l'hôpital était inscrit au plan québécois d'infrastructures (PQI). Une annonce officielle devrait être faite au cours de l'automne 2014. Les membres présents soulignent que le ministre Barrette a rappelé l'importance que chaque région soit autonome au niveau des services médicaux à offrir à leur population. Il a également rassuré les participants de la rencontre indiquant qu'il n'y a plus de pénurie de médecins et qu'on pourra en accueillir dans la région.

Monsieur le préfet remercie mesdames Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, et Lucie Charlebois, députée de Soulanges, pour leur collaboration et leur implication dans le dossier de l'hôpital.

9. <u>SÉCURITÉ</u>

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.1. FACTURATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : RETOUR SUR LA RENCONTRE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) ET LA RÉGIE DE POLICE DE MEMPHRÉMAGOG

Monsieur le préfet informe les membres qu'il y a eu une rencontre avec la FQM et avec la MRC de Memphrémagog au sujet de la facturation de la Sûreté du Québec (SQ). Il précise que la MRC de Memphrémagog est séparée pour les services de police, une partie a des services de la SQ et une autre partie, des services d'une police locale.

Lors de la rencontre avec la FQM, monsieur Beaudoin est intervenu quant à l'entente sur la facturation des services de la SQ. Lors des négociations avec le gouvernement, il avait été convenu que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne paierait pas plus de 53 % pour les coûts de la police. La FQM et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont négocié avec le gouvernement pour faire de la péréquation. Il souligne que la péréquation ne doit pas être faite sur des services au niveau local. Actuellement, la MRC de Vaudreuil-Soulanges paie 112 % de la facture. Nous recevons un remboursement entre le 112 % et le 80 % pour un montant de 6,8 millions de dollars. La demande n'est pas de changer la formule de péréquation, mais plutôt d'obtenir la différence entre le 80 % et le 53 %, soit un montant de 5,8 millions. Monsieur Beaudoin donne des exemples, comme la MRC de Bonaventure qui paie 18.96 % de la facture de la SQ, la MRC du Rocher-Percé, 22 %, la MRC de la Haute-Gaspésie, 24 %. Les MRC paient entre 18 % et 80 % des coûts de la SQ.

Après analyse des chiffres du gouvernement, nous sommes 37 MRC, dont 455 municipalités touchées par la péréquation. Cette péréquation affecte nos citoyens qui



paient sur leur salaire net dans un champ d'impôts réservé aux municipalités locales. Nous devrions sauver 5,8 millions par année.

De plus, la SQ devrait produire des revenus d'environ 3,5 millions à la cour municipale régionale alors qu'on observe actuellement un revenu de 1,6 million.

La Régie de police de Memphrémagog paie 100 % des coûts réels de police et non des coûts théoriques. Elle paie pour les policiers qui sont réellement sur le terrain.

La demande n'est pas de changer la carte policière et d'avoir une régie de police. Le 3 juillet, la MRC aura une rencontre avec la MRC des Collines de l'Outaouais afin d'analyser leur situation et leur façon de faire. Une rencontre est à prévoir avec la Régie intermunicipale de police de Richelieu-Saint-Laurent. Le 4 juillet, une rencontre est prévue avec les représentants de la SQ afin de faire des demandes spécifiques. Notamment, nous voulons savoir pourquoi la SQ ne supporte plus la cour municipale. Nous avons également été informés de l'abolition d'un poste qui serait remplacé par 2 policiers supplémentaires. Dans une étude indépendante, il a été prouvé que le nombre de policiers sur le territoire était suffisant. Nous allons questionner la SQ sur ce point.

En somme, la MRC travaille sur deux fronts actuellement soit :

- demander à la SQ d'offrir à la population de Vaudreuil-Soulanges une prestation de services à la hauteur de ce que l'on paie;
- demander au gouvernement du Québec de ne plus faire de péréquation concernant la facture de la SQ pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Monsieur Daniel Beaupré explique la résolution numéro 14-06-075 de la municipalité de Saint-Clet concernant les ponceaux du Canadien Pacifique (CP).

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'appuyer** les démarches de la municipalité de Saint-Clet auprès du Canadien Pacifique (CP) pour l'agrandissement du diamètre des ponceaux du cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau, pour que ces travaux soient effectués avant le printemps 2015 et que le Canadien Pacifique s'assure du bon état et du libre écoulement de l'eau dans ces ponceaux.

Proposition adoptée.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ce point est déplacé après le point 18.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE 11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

14-06-25-26





12. DÉVELOPPEMENT

12.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.1.1. SOMMET ÉCONOMIQUE : RETOUR

Monsieur le préfet fait lecture de la lettre de félicitation envoyée à l'équipe du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges pour le franc succès du 2^e Sommet économique.

12.1.2. PÔLE LOGISTIQUE: POSITIONNEMENT ET BUDGET PRO FORMA

Ce point est déplacé après le point 18.

12.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL 12.2.1. TRANSPORT : SUIVI

Monsieur Guy Pilon informe les membres du portrait sommaire du transport adapté et du transport bénévole des aînés, des personnes en perte d'autonomie et des personnes handicapés sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges. Il revient sur les statistiques relatives aux usagers de Transport Soleil en hémodyalise. Il y a 27 usagers en prédialyse une fois par mois, 35 usagers en hémodialyse trois fois par semaine et 10 usagers en dialyse péritonéal une fois par mois. Chaque usager coûte environ vingt-cinq-mille dollars (25 000 \$) par année en transport. Une rencontre est à prévoir avec les députées de Vaudreuil et de Soulanges afin de leur présenter le portrait de la situation et connaître leur position en attendant l'arrivée de l'hôpital sur le territoire. Il informe également les membres que des sommes sont disponibles à la Conférence régionale des élus (CRÉ) en matière de transport.

On souligne que l'augmentation des services médicaux sur le territoire va augmenter les demandes en transport médical.

Monsieur Pilon mentionne que les statistiques relatives à l'âge des bénévoles est critique : 50 % des bénévoles sont âgés entre 65 et 74 ans, 33,3 % sont âgés entre 55 et 64 ans et 16,7 % ont plus de 75 ans.

13. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres qu'une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec la Couronne Sud et le maire de Montréal. Présentement, le positionnement du pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges est prioritaire. Il est important de démontrer les effets nocifs pour la ville de Montréal dans l'optique que le pôle s'installe à Contrecœur. Des études ont démontré l'augmentation du transport en camion et le besoin d'une voie ferrée supplémentaire.

Monsieur le préfet souligne que la rencontre a bien été et que monsieur Denis Coderre, maire de Montréal, va possiblement venir rencontrer les élus de la MRC cet automne en tant que président de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

14. CULTURE

14.1. <u>27^E COLLOQUE ANNUEL « LES ARTS ET LA VILLE »: MOTION DE FÉLICITATIONS</u>

Monsieur le préfet cède la parole à monsieur Jean-Yves Poirier qui a participé, avec mesdames Denise Godin Dostie, mairesse des Coteaux, et Nadine Maltais, agente de développement culturel et social de la MRC, et messieurs Michel Vallée et Rénald Gabrielie, tous deux respectivement directeur du service des arts et de la culture et conseiller municipal à la ville de Vaudreuil-Dorion, au 27e colloque annuel « Les Arts et la Ville » qui a eu lieu du 4 au 6 juin dernier à Alma. Plus de 250 personnes ont participé à ce colloque, des élus, travailleurs culturels, fonctionnaires et artistes.

Monsieur Poirier indique qu'il est revenu absolument enchanté. Ce fut un colloque tout à fait réussi et extrêmement intéressant avec une dynamique hors du commun.

La création d'alliances stratégiques et de partenariats durables et gagnants, l'intégration des artistes et de leurs œuvres dans la communauté, l'expansion de la démocratie culturelle, la cohabitation des artistes avec les citoyens, le mécénat et la philanthropie



culturelle de même que la place et le rôle du travailleur culturel dans la collectivité. La conservation du patrimoine et sa mise en valeur ont été aussi des sujets abordés.

Madame Maltais, qui y était invitée à titre de conférencière, présentait « Un agent culturel, ça change tout ». En s'appuyant sur l'historique de la politique culturelle régionale et des exemples concrets de projets rassembleurs, la conférence de madame Maltais portait sur l'importance de faire vivre et faire valoir la culture auprès des décideurs pour une appropriation progressive, structurante et durable en vue d'une réelle occupation dynamique du territoire.

Sous le thème « La vitalité culturelle : l'affaire de tous », ce colloque a été l'occasion de mettre en lumière les liens qui existent entre le dynamisme d'une communauté et l'approche collaborative des acteurs qui la composent. La concertation, la création d'alliances et de partenariats, la reconnaissance du rôle de l'artiste dans la société, ou encore l'implication citoyenne dans le développement culturel démontre que la vitalité culturelle, c'est l'affaire de tout le monde.

Le 27^e colloque a donc porté sur l'importance de la collaboration dans l'élaboration de stratégies d'intégration et de développement des arts et de la culture sur le plan local. Il a permis de présenter des pratiques qui mettent en valeur la concertation et la collaboration intersectorielle. Il y a eu des exemples de municipalités qui reconnaissent le rôle fondamental des arts et de la culture dans l'évolution de la société et qui ont réussi, en établissant des alliances stratégiques, à ancrer ceux-ci dans le développement global de leur communauté. Des conférenciers ont abordé, entre autres, les moyens pratiques à mettre en œuvre et les démarches à entreprendre afin de réunir les conditions essentielles pour favoriser le rapprochement entre les différents acteurs du développement culturel d'une collectivité.

Ce colloque a permis de rencontrer des gens passionnés par leur travail et leur mission, des visionnaires et des pionniers qui ont réussi à intégrer les arts et la culture au quotidien de leurs concitoyens, des acteurs ayant posé des actions concrètes qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans leur communauté.

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adresser** à monsieur Michel Vallée, directeur des arts et de la culture à la ville de Vaudreuil-Dorion, nos plus sincères félicitations pour sa présentation des plus stimulantes lors du 27^e colloque annuel « Les Arts et la Ville » et **d'étendre** nos félicitations aux membres du conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion pour leur vision culturelle qui s'inscrit dans le concept de l'agenda C21.

Proposition adoptée.

Il est proposé par monsieur **Yvon Chiasson**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'adresser** à madame Nadine Maltais, agente de développement culturel et social, nos plus sincères félicitations pour sa présentation lors du 27^e colloque annuel « Les Arts et la Ville » où elle a présenté sa vision du développement culturel et les moyens originaux et novateurs mis en place en culture par la MRC de Vaudreuil-Soulanges qui ont fait rayonner toute la région.

Proposition adoptée.

15. AFFAIRES NOUVELLES

15.1. VÉLOTOUR RÉGIONAL : INFORMATION

Monsieur le directeur général informe les membres d'une correspondance reçue de la Société canadienne de la sclérose en plaques concernant une activité de collecte de fonds intitulé le « Vélotour SP Croix bleue Medavie » qui aura lieu les 16 et 17 août prochain.

15.2. FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DES CENTRES LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT (CLD): CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DES EXPORTATIONS

Monsieur le directeur général informe les membres que le gouvernement a réduit de 10 % la subvention allouée à la MRC pour le financement du fonctionnement des centres

14-06-25-27

14-06-25-28



locaux de développement. Ce montant représente 47 000 \$ pour le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges.

14-06-25-29

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'accorder** une subvention de quarante-sept-mille dollars (47 000 \$) à même le fonds des politiques afin de combler la réduction de la subvention du gouvernement pour le financement du Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

Les membres demandent à la MRC d'envoyer une lettre au gouvernement afin d'exprimer notre mécontentement.

CONSIDÉRANT la lettre du sous-ministre adjoint du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations reçue le 9 juin 2014 à l'effet d'annoncer la coupure de dix pour cent (10 %) dans la subvention pour le financement du fonctionnement des centres locaux de développement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement demande aux CLD d'être le bras économique des régions et de travailler au développement et à la formation de nouveaux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT l'ensemble des nouvelles obligations et exigences du gouvernement afin d'obtenir la subvention;

CONSIDÉRANT QUE la coupure arrive en milieu d'année alors que les budgets et les engagements financiers sont adoptés;

CONSIDÉRANT QUE les CLD travaillent avec acharnement à la rationalisation de leurs dépenses;

CONSIDÉRANT QUE cette décision affecte l'ensemble des MRC et CLD du Québec:

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-30

Il est proposé par monsieur **Michel Bourdeau**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'informer** le ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, monsieur Jacques Daoust, que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en désaccord avec cette coupure de dix pour cent (10 %) de la subvention promise, **de demander** au ministre de voir la position du gouvernement pour les prochaines années quant aux montants attribués aux subventions lors de la préparation des budgets des MRC et centres locaux de développement (CLD), soit à l'automne, **de demander** au ministre d'obtenir les subventions plus rapidement, soit avant le mois de septembre;

que copie de cette résolution soit envoyée à tous les centres locaux de développement (CLD) du Québec pour appui et aux députées de Vaudreuil et de Soulanges pour suivi du dossier.

Proposition adoptée

15.3. FORUM DE DISCUSSION SUR DES SUJETS COMMUNS (SEPTEMBRE-OCTOBRE)

Monsieur le directeur général informe les membres qu'un forum informel entre maires sera mis en place en septembre ou octobre prochain afin de permettre aux élus d'échanger sur des sujets communs, des savoirs faires et d'établir un réseautage.

Cette formule pourra être étendue éventuellement aux conseillers, aux directeurs généraux et aux fonctionnaires.

15.4. TRAVAUX D'URGENCE EN MATIÈRE DE COURS D'EAU : APPUI À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Monsieur le directeur général explique qu'un jugement a été rendu par la cour d'appel du Québec indiquant l'obligation d'obtenir une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* avant toute intervention dans un cours d'eau même en situation d'urgence. La MRC de la Nouvelle-Beauce constitue, avec l'ensemble des MRC du Québec, un fonds afin de faire renverser ce jugement à la Cour suprême. L'impact de ce



jugement va avoir des effets négatifs pour les interventions dans les cours d'eau et entrainer des coûts dispendieux.

14-06-25-31

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **de participer** à la constitution du fonds de la MRC de Nouvelle-Beauce pour un montant de deux-mille-six-cents dollars (2 600 \$) à même le poste budgétaire 02 46000 412.

Proposition adoptée.

16. ÉLECTIONS

16.1. PROCESSUS ÉLECTORAL

Monsieur le directeur général agit à titre de président d'élection.

Le président d'élection informe les membres que l'élection est pour le secteur numéro 4. Il procède à la mise en candidature du membre du comité administratif pour le secteur numéro 4. Un seul candidat est intéressé.

16.2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le directeur général informe les membres que, vu qu'il n'y a qu'un seul candidat qui se présente, nul n'est besoin de nommer de scrutateurs.

16.3. ÉLECTION AU POSTE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur Michel Bourdeau, maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

14-06-25-32

Il est proposé par madame **Danie Deschênes**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de nommer** monsieur **Michel Bourdeau** à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 4 jusqu'en novembre 2015.

Proposition adoptée.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Il n'y a eu aucun rapport des élus.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Daneau revient sur le jugement de la cour d'appel du Québec en matière d'intervention en cours d'eau. Il demande de faire intervenir les députées. Monsieur le directeur général l'informe de la notion d'indépendance judiciaire. Il rassure le citoyen en précisant que les députées de Vaudreuil et Soulanges seront informées du dossier.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

14-06-25-33

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Gilles Santerre** et résolu **de procéder** à huis clos à 20 h 53.

Proposition adoptée.

LEVÉE DU HUIS CLOS

14-06-25-34

Il est proposé par monsieur **Daniel Beaupré**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **de lever** le huis clos à 21 h 47.

Proposition adoptée.

19. MATIÈRES RÉSIDUELLES

19.1. TRAITEMENT DES MATIÈRES SANS ÉCOCENTRE : ÉTUDE ET SCÉNARIO

14-06-25-35

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Denise Godin Dostie** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme *Chamard et associés* pour un montant maximum de sept-mille dollars (7 000 \$) à même le poste budgétaire 02 45402 446 pour évaluer les





besoins relatifs à différents scénarios de collecte.

Proposition adoptée.

19.2. MATIÈRES ORGANIQUES - MISSION À LONDRES : SUIVI

14-06-25-36

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'octroyer** un contrat à une firme spécialisée pour un montant maximum de dix-mille dollars (10 000 \$) à même le poste budgétaire 02 45200 419 pour réaliser une étude sur le produit fini issu d'un procédé de traitement pour les résidus organiques triés à la source.

Proposition adoptée.

19.3. COMPOSTIÈRES EN FIN DE VIE : ADOPTION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE les activités du programme « Le compostage entre à l'école » de la MRC de Vaudreuil-Soulanges jouent un rôle primordial dans l'atteinte des objectifs fixés par les PGMR et PMGMR;

CONSIDÉRANT QUE le programme « Le compostage entre à l'école » a rejoint plus de 10 000 élèves de 25 établissements scolaires dans Vaudreuil-Soulanges et a permis de valoriser les matières organiques générées par les élèves;

CONSIDÉRANT QUE les compostières livrées en 2009 dans le cadre du programme sont aujourd'hui en fin de vie utile et qu'elles doivent être remplacées;

CONSIDÉRANT QUE des établissements scolaires qui participent au programme depuis 2009 ont fait une demande de remplacement de leur compostière en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE ces établissements scolaires ont manifesté leur intérêt à poursuivre le programme au sein de leur établissement et que les élèves de même que le personnel démontrent leur implication dans l'atteinte des objectifs du programme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles au poste 02 45200 339;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la table en environnement;

POUR CES MOTIFS,

14-06-25-37

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'autoriser** l'achat et l'installation de nouvelles compostières de type communautaire ou autre aux établissements scolaires ayant un composteur en fin de vie utile et qui en font la demande, pour un montant maximal de cinq-mille dollars (5 000 \$) excluant les taxes applicables.

Proposition adoptée.

20. <u>PÔLE LOGISTIQUE : POSITIONNEMENT ET BUDGET PRO FORMA</u>

14-06-25-38

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Michel Bourdeau** et résolu **d'accorder** un budget de deux-cent-cinquante-mille dollars (250 000 \$) à l'administration de la MRC pour la préparation et la réalisation du pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges, et ce, à même le poste budgétaire 02 61004 419;

d'autoriser le directeur général à engager toutes les dépenses requises en fonction de la loi, par contrat, en vue de la réalisation du pôle logistique, incluant les services professionnels nécessaires;

d'autoriser le directeur général à procéder aux appels d'offres sur invitation ou public nécessaires.

Proposition adoptée.



21. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

14-06-25-39

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Daniel Beaupré** et résolu **que** la séance **soit levée** à 21 h 48.

Proposition adoptée.

JEAN A. LALONDI Préfet suppléant GUY-LIN BEAUDOIN Directeur général

et secrétaire-trésorier